

ATTESTATION DE CONFORMITE

Les essais sont effectués conformément aux dispositions de la norme NF D 60-013
Et aux exigences de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié (art. AM 18)

N° 15371-11

Valable jusqu'au 26/04/2016

Protocole d'évaluation de l'allumabilité des meubles rembourrés Revêtements et rembourrages

A la demande de : KVADRAT A/S
LUNDBERGSVEJ 10
8400 EBELTOFT
DANEMARK

Marque commerciale : BESPOKE STRIPE / HERRINGBONE STRIPE / STRIPES BY MAHARAM

Description sommaire : Selon informations Fournis par le distributeur	Tissu composé de 92% laine, 8% polyamide (Nylon)	Sans protection Anti feu	rembourrage en mousse (CME 35) de polyuréthane ignifugée
Masses surfaciques : Epaisseur Coloris	Environ 387g/m ² Environ 1 mm Gris à bandes multicolores		Mousse masse volumique : 35 kg/m ³ - Epaisseur : 75 mm Jaune

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé n° : 15371-11 du 26/04/2011

Les longueurs latérales détruites maximales sur le dossier et l'assise sont ≤ à 200 mm.
La perte de masse est ≤ 300 g.

Les résultats de l'assemblage (revêtement et rembourrage) décrit ci-dessus sont conformes aux exigences de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié (art. AM18)

Cette attestation de conformité atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.
La reproduction de cette attestation de conformité n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Fait à Vert le Petit, le : 26/04/2011

Le Chef de Laboratoire
"Essais au Feu"


B. HEUZE

Le Responsable de l'essai


D. DI EGIDIO

RAPPORT D'ESSAI

N°15371-11

REACTION AU FEU SELON LA NORME NF D 60 013

Protocole d'évaluation de l'allumabilité des meubles rembourrés Source d'allumage équivalente à un coussin de papier de 20 g enflammé

Revêtements et rembourrages

A la demande de : KVADRAT A/S
LUNDBERGSVEJ 10
8400 EBELTOFT
DANEMARK

Producteur : KVADRAT A/S
LUNDBERGSVEJ 10
8400 EBELTOFT
DANEMARK

Marque commerciale : BESPOKE STRIPE / HERRINGBONE STRIPE / STRIPES BY MAHARAM

Description sommaire : Selon informations Fournis par le distributeur	Tissu composé de 92% laine, 8% polyamide (Nylon)	Sans protection Anti feu	rembourrage en mousse (CME 35) de polyuréthane ignifugée
--	--	-----------------------------	---

Masses surfaciques : Epaisseur Coloris	Environ 387g/m ² Environ 1 mm Gris à bandes multicolores		Mousse masse volumique : 35 kg/m ³ - Epaisseur : 75 mm Jaune
---	--	--	---

Date de réception des échantillons : 09/03/2011

Date du rapport : 26/04/2011

Ce rapport d'essai atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 pages.

Comme spécifié par la norme NF D 60 - 013, les essais ont été réalisés pour une source d'allumage équivalente à un coussin de papier de 20 g.
Les éprouvettes ont été réalisées avec le revêtement et le rembourrage transmis par le client.

Le revêtement a fait l'objet, au préalable, d'un essai de vieillissement accéléré conformément aux normes NF D 60-013 et ISO 11379

RESULTATS DES ESSAIS

Date des essais : 21-04-2011

Durée d'application de la flamme : 120s ± 1s		
Exposition de la flamme : en surface de l'assise du siège		
	Résultats Siège 1	Résultats Siège 2
Perte de masse (g)	15	25
Distance maximale latérale détruite sur le dossier de part et d'autre de l'axe médian (mm)	40	67
Distances maximale latérales détruites sur l'assise de part et d'autre de l'axe médian (mm)	70	83

Observation : Fumée moyenne.
Temps d'extinction de flamme après retrait du brûleur : siège 1=73s - siège 2 =68s

Fait à Vert le Petit, le : 26/04/2011

Le Chef de Laboratoire
"Essais au Feu"


B. HEUZE

Le Responsable de l'essai


D. DI EGIDIO

Les résultats des essais mentionnés ci-dessus se rapportent uniquement à l'allumabilité de la combinaison de matériaux dans des conditions d'essai particulières ; ils n'ont pas pour objet de servir à évaluer la totalité des risques d'incendie potentiels des matériaux utilisés.